



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2022-0106026

La Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques présente ses compliments au Secrétariat technique de l'OIAC et a l'honneur de porter à son attention les éléments suivants.

La France, au nom des 27 Etats parties membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), a l'honneur de présenter les éléments suivants :

Nous prenons bonne note de la Note Verbale 61219/30-196/50-3 de la Représentation permanente de l'Ukraine auprès de l'OIAC datée du 27 février 2022.

L'Union européenne condamne dans les termes les plus énergiques l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Par ses actions militaires illégales, la Russie viole de manière flagrante le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies et sape la sécurité et la stabilité européennes et mondiales. La Russie porte l'entière responsabilité de cet acte d'agression et de toutes les destructions et pertes de vies humaines qu'elle causera. Elle sera tenue responsable de ses actes.

Nous exprimons de vives préoccupations quant à l'information selon laquelle les forces armées russes pourraient préparer une opération maquillée dans le but d'être mensongèrement attribuée à la partie ukrainienne, en utilisant des produits chimiques, y compris par l'explosion de réservoirs industriels remplis de produits chimiques, impliquant l'exposition des populations à des produits chimiques dangereux.

Nous condamnons toutes les entreprises de désinformation russes, notamment s'agissant d'allégation de provocations à l'aide d'agents chimiques en Ukraine.

De telles provocations ou accusations mensongères de la Russie seraient irresponsables et pourraient avoir de graves conséquences humanitaires, pour la population ukrainienne comme pour l'environnement. En cas d'incident, la Russie, seule, en porterait la responsabilité.

Nous demandons que cette Note verbale soit diffusée à tous les Etats parties et considérée comme un document officiel de la 99^{ème} session du Conseil exécutif./.

La Représentation Permanente de la France saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques l'assurance de sa haute considération.

W

Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques
Secrétariat technique
M. Le Directeur général
Johan de Wittlaan 32
2517 JR La Haye



La Haye, le 03 mars 2022

Copie: Secrétariat des Organes décisionnels

Courtesy translation :

France, on behalf of the 27 States parties members of the European Union (Austria, Belgium, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, the Netherlands, Poland, Portugal, Czech Republic, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden) has the honour to present the following elements :

We take good note of the Note Verbale 61219/30-196/50-3 of the Permanent Representation of Ukraine to the OPCW dated 27 February 2022.

The European Union condemns in the strongest possible terms the Russian Federation's unprovoked and unjustified military aggression against Ukraine. By its illegal military actions, Russia is grossly violating international law and the principles of the UN Charter and undermining European and global security and stability. Russia bears full responsibility for this act of aggression and all the destruction and loss of life it will cause. It will be held accountable for its actions.

We express our deep concerns about the information that the Russian military forces may be preparing "false flag" provocations in Ukraine using chemicals, including blowing up industrial tanks with chemicals, involving the exposure of the population to dangerous chemicals.

We condemn all Russian disinformation campaigns, notably regarding allegations of provocations using chemical agents in Ukraine.

Such provocations or false accusations from Russia would be irresponsible and could have grave humanitarian consequences, for the Ukrainian population as well as for the environment. In case of incident, Russia, alone, would be held responsible.

We request this Note verbale to be circulated to all States parties and considered as an official document of the 99th Session of the Executive Council./.